



MOTION CONFERENCE DES EHPAD et SERVICES A DOMICILE 5 SEPTEMBRE 2019

La conférence nationale des EHPAD s'est tenue à l'initiative de la Fédération des Personnels des services publics et de santé Force Ouvrière le 5 septembre 2019 au siège de la confédération CGT-FO, 141 avenue du Maine 75014 Paris.

Elle a réuni plus de 180 délégués tous acteurs dans le secteur de la personne âgée dépendante et représentants l'ensemble des départements.

A cette occasion ils ont exprimé les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés et précisé avec force, sur la base d'exemples très concrets, l'état de plus en plus déplorable de leurs conditions de travail.

Ces témoignages révèlent la souffrance des personnels sur le terrain et font apparaître très clairement :

- Un manque d'effectif permanent, par un ratio personnel/résident totalement insuffisant et inadapté aux missions confiées aux agents, générant une maltraitance institutionnelle dont les personnels et les résidents sont les victimes ;
- Des conditions de travail très fortement dégradées, ayant pour conséquence une explosion des accidents et arrêts de travail, deux fois plus nombreux que dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) ;
- Les métiers et l'image des professionnels travaillant auprès des personnes âgées a été dévalorisée, elle est devenue désastreuse. En atteste la baisse du nombre de candidatures aux concours d'entrée des instituts de formation des Aides-soignants qui a baissé de 25% entre 2012 et 2017 ;
- Le sentiment d'un manque total de considération au regard du manque de moyens, matériels et humains et du niveau des rémunérations ;

- La notion de grande précarité des agents dans le secteur de l'aide à domicile en raison d'une durée de travail à temps non complet et le très grand nombre de contrats à durée déterminée pour un personnel essentiellement féminin ;
- Les contraintes concernant la possibilité d'obtenir la prime d'assistant de Soins en Gériatrie (ASG), dont l'obtention est un véritable parcours du combattant par l'obligation (nouvelle) de validation de l'opérateur France Compétence. Y compris pour les personnels ayant déjà suivi la formation.

En réponse à ce constat pour le moins alarmant, la conférence constate et déplore qu'aucune réponse urgente n'est apportée par le Gouvernement, si ce n'est la commande d'un énième rapport, « le rapport LIBAULT **Grand Age et autonomie** » qui a été remis le 28 mars 2019 à la Ministre, avec ses 175 propositions. Ce qui laisse même d'après la présidente de la CNSA, le secteur d'aide à domicile « au milieu du chemin ».

Par ailleurs, ne doit-on pas voir en cette répétition de rapports (le dernier confié cet été à Mme EL-KOMRI sur les métiers du grand Age), un moyen délibéré de retarder les prises de décisions pour ne pas répondre à la revendication qui est la nôtre depuis maintenant plus de 3 années du ratio de 1 agent pour 1 résident ?

Aussi, la conférence réaffirme sa totale opposition à la poursuite d'une politique d'austérité en direction des EHPAD et des services à domicile.

Elle condamne avec force les effets catastrophiques d'une telle politique, notamment sur la dégradation des conditions de travail ayant des conséquences délétères sur la prise en charge des résidents.

Au regard de ce mépris et de cet immobilisme la conférence des EHPAD revendique :

- Le recrutement immédiatement de 40 000 postes de personnels supplémentaires en établissement et en service de soins à domicile, avec l'objectif de faire évoluer le ratio moyen actuel de 0,6 à 1 par personne âgée le plus rapidement possible.
- De revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail pour l'ensemble des personnels afin de relancer l'attractivité des métiers.
- La revalorisation des grilles de classification dans les conventions collectives nationales.
- Une augmentation des subventions, permettant la reconstruction ou la rénovation des établissements par la mise en œuvre de procédures simplifiées et innovantes permettant les investissements.

- L'extension du dispositif de formation d'Assistant de Soins en Gériatrie (ASG), ainsi que le versement de la prime obligatoire à tous les agents et salariés.
- La suppression des contraintes apportées par la loi de transformation de la Fonction Publique, dont la Fédération demande l'abrogation qui porte atteinte au droit de grève pour les agents territoriaux des établissements et services.
- La mise en place d'un dispositif visant à la reconversion des personnels, qui sont dans l'incapacité physique d'exercer leur profession.
- L'ouverture d'un débat national sur le financement de la dépendance avec des objectifs et un calendrier de mise en œuvre des propositions.

Aussi :

La conférence des EHPAD appelle l'ensemble des syndicats à participer massivement pour la défense des retraites lors du rassemblement du 21 septembre 2019 à Paris.

Concernant les EHPAD, la conférence décide d'une grève nationale jusqu'à l'obtention des revendications, notamment sur l'augmentation des effectifs avec le ratio de 1 personnel pour 1 résident et le versement de la prime ASG pour tous les personnels.

A ce titre, la conférence appelle l'ensemble des syndicats des EHPAD et des services à domicile à débiter, dès le 23 septembre (sur la base d'un préavis de grève reconductible que va déposer la Fédération), la mobilisation pour construire le rapport de force.

Le point d'orgue de cette grève sera le 15 octobre, jour de la remise du rapport des métiers du grand âge (mission EL-KHOMRI) à la Ministre.

Résister – Revendiquer - Reconquérir